

VACCINATION

Variole B (MPOX)

en milieu carcéral

retrouvez sur notre site internet **ce mémo, nos outils et actualités !**



La vaccination contre la **Variole B (MPox)** vise à protéger les personnes exposées ou à risque, comme cela peut être le cas en **milieu carcéral**. Elle permet de **réduire les formes graves de la maladie et de limiter la transmission**. Le vaccin **Jynneos®** est proposé selon un schéma à une ou deux doses, en fonction du statut vaccinal antérieur. La maladie dure en général de **2 à 4 semaines**, mais certaines personnes peuvent souffrir de douleurs importantes ou de complications.

TRANSMISSION DU VIRUS

Le virus de la variole B peut se transmettre **d'une personne à l'autre par contact rapproché** :



Face à face :

discussion, respiration, chant rapproché (gène des gouttelettes).



Peau à peau :

contacts physiques, notamment rapports sexuels vaginaux ou anaux.



Bouche à bouche :

baisers, rapports oraux.



Bouche à peau : contacts intimes ou sexuels oraux.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Participer aux **séances d'information** si elles sont proposées.
- S'isoler** et prévenir l'équipe soignante en **cas de symptômes** : éruption cutanée, fièvre, asthénie
- Ne pas partager **vaisselle, objets personnels ou serviettes**.
- Éviter de partager des sex toys**.
- Examiner les organes génitaux/anus** pour détecter d'éventuelles lésions ou boutons.
- Appliquer les règles d'hygiène** rigoureusement et aérer autant que possible.
- Apprendre à **reconnaître les symptômes** et faire une **auto-surveillance** régulière.
- Se laver les mains** au savon pendant au moins 40 secondes.
- Pratiquer le sexe protégé** (préservatif, digue dentaire si disponibles).
- Réduire le nombre de partenaires** sexuels ou privilégier des partenaires réguliers.
- Ne jamais partager d'aiguilles** (médicaments, tatouages, injection de drogues...).
- Utilisation de gants jetables** si vous manipulez le linge ou les vêtements d'autrui.

CONDUITE À TENIR

1 En cas de diagnostic, éviter les contacts rapprochés avec d'autres personnes jusqu'à cicatrisation complète des lésions cutanées.

2 Continuer les traitements en cours (VIH, tuberculose, hépatites, santé mentale, addictions...).

SCHÉMA VACCINAL



2 doses à 28 jours d'intervalle (schéma standard)
3 doses pour les personnes immunodéprimées
1 dose pour les personnes déjà vaccinées avant 1980

Cas particuliers

Post exposition !

- Vaccination dans les 4 jours après le contact à risque (au plus tard dans les 14 jours).
- Pas de vaccination** si infection confirmée.

L'ensemble des doses doivent être **planifiées et commandées au moment de l'administration de la première**.

COMMANDE DES VACCINS

Les vaccins contre la variole B sont classés en **stock "État Défense"**. Les **USMP** passent commande via les **PUI de pré-positionnement** présentes dans chaque département de la Nouvelle-Aquitaine. Les PUI dont dépendent les USMP **ne sont pas forcément des PUI de pré-positionnement** (voir les protocoles de décongélation, car le transport ne peut se faire à -80°C ou même -20°C).

En cas de sortie avec un **schéma vaccinal incomplet**, celui-ci doit être complété dans un **centre de vaccination Variole B (MPox)** (voir la cartographie des centres dans notre boîte à outils OU sur sante.fr).

TRACABILITÉ



Traçabilité de la maladie

Déclaration obligatoire à la plateforme de veille et d'alerte de l'ARS NA : ars33-alerte@ars.sante.fr



Traçabilité des vaccinations

Déclaration obligatoire sur "Dématérialisation des démarches sociales (**DEMATI**)". Obligation pour l'USMP de faire un **pré-enregistrement** sur sante.fr.

POUR + D'INFOS



Légifrance, code pénitentiaire, chapitre II : [accès aux soins](#).